

Les AGENDA 21 locaux en Charente-Maritime

Appel à projets 2016

L'agenda 21 local, un cadre stratégique pour le développement territorial

Agenda 21 :

- * un projet de territoire contribuant au Développement Durable (DD) et à la Transition Énergétique (TE),*
- * une démarche volontaire, stratégique et opérationnelle*
- * un cadre de mise en cohérence :*
 - des politiques territoriales (planification et projets)*
 - et des compétences (différents niveaux de collectivités dans la gouvernance)*

- Une démarche volontaire et souple:*
 - porteuse d'une vision stratégique ou déclinaison de la stratégie de la collectivité
- Une démarche globale et transversale:*
 - outil de diffusion des principes et des finalités du développement durable dans l'ensemble des politiques territoriales
- Un outil privilégié d'accompagnement du changement et de gouvernance territoriale :*
 - orienter les acteurs et les territoires vers un avenir commun durable via de nouveaux modes d'organisation

Fondements et objectifs d'un Agenda 21

* **1992** : *Déclaration de Rio* : article 28

Rôle essentiel des territoires et collectivités locales.

* **juillet 2006** : un cadre de référence national des projets territoriaux de Développement Durable (DD).

* **2009-2010** : lois Grenelle 1 et 2

L'Agenda 21 est un projet territorial de DD.

* **fin 2011** : référentiel pour l'évaluation des projets territoriaux de développement durable et des agendas 21.

* **2014-2020** : *Stratégie Nationale de Transition écologique vers un DD* :

L'Agenda 21 est un indicateur clé de la Transition écologique

* **2015** : *Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte*

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) constitue le volet climat de l'Agenda 21.

*** 5 finalités du Développement Durable**

- *changement climatique / protection de l'atmosphère ;*
- *protection de la biodiversité / protection des milieux et ressources ;*
- *épanouissement de l'être humain ;*
- *cohésion sociale / solidarités (territoires et générations) ;*
- *modes de production et consommation responsables*

***5 éléments déterminants pour la réussite d'un Agenda 21**

- *stratégie d'amélioration continue ;*
- *participation des acteurs ;*
- *organisation du pilotage ;*
- *transversalité des approches ;*
- *évaluation partagée ;*

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- **Le bâti : rénovation ou construction économes en énergie, bilan-carbone, bâtiments à énergie positive.**
- **Sensibilisation - incitation aux économies d'énergie et soutien aux énergies renouvelables.**
- **Travail sur les modes de déplacements (adapter et varier l'offre de transports en commun, faire la place aux modes de déplacement « doux » ou sobres en énergie, conditionner l'urbanisation à la desserte en transports collectifs à travers le Scot (schéma de cohérence territorial)).**
- **Maîtrise de l'étalement urbain (travail sur le foncier, protection des terres agricoles, reconquête des friches urbaines...).**
- **Travail avec le monde agricole: modification des pratiques pour limiter les émissions de Gaz à effet de serre (GES).**
- **Réduire et valoriser les déchets.**
- **Travail sur l'anticipation des changements climatiques et l'adaptation (modification des cycles saisonniers, épisodes extrêmes ...).**

Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

- **Maîtrise de l'étalement urbain et protection des Espaces Naturels Sensibles (ENS).**
- **Limitation des pollutions (de l'eau, des sols, et atmosphériques), en travaillant avec différents acteurs : habitants, entreprises, agriculteurs, ...**
- **Trames vertes, corridors écologiques, espaces de nature ordinaire et nature en ville.**
- **Chartes paysagères.**
- **Chantiers « propres », travail sur l'économie de ressources dans le bâtiment (constructions Haute Qualité Environnementale, bâtiments à énergie positive...).**
- **Travail sur l'éclairage public.**
- **Encouragement des modes de traitement biologique (entretien, espaces verts..).**

Épanouissement de tous les êtres humains

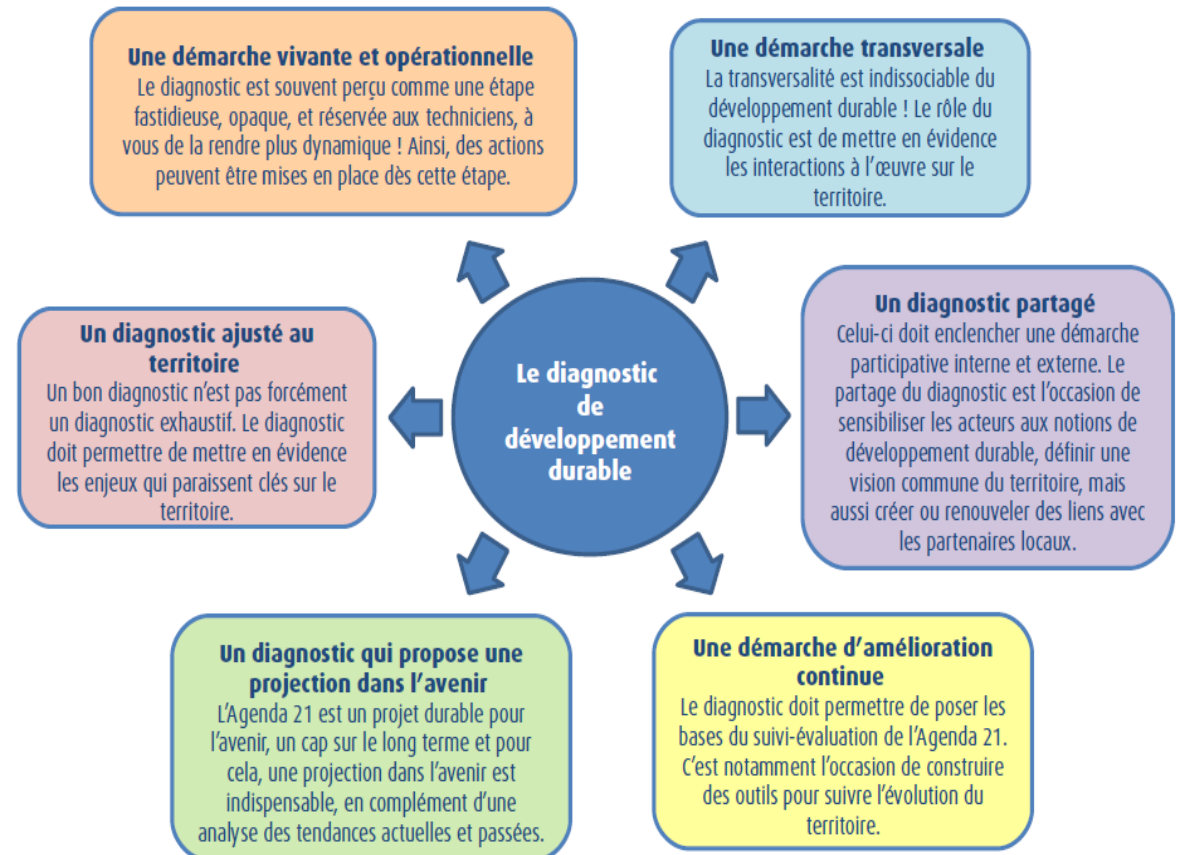
- **Satisfaction des besoins essentiels pour tous (logement, eau potable, santé, sécurité)**
- **Accès à une éducation et formation de qualité tout au long de la vie**
- **Lutte contre la pauvreté et toutes les formes d'exclusion**
- **Renforcer l'accessibilité des handicapés à l'emploi et aux services**
- **Travail sur les liaisons urbain – rural**
- **Accès à la culture (y compris la pratique culturelle), aux sports, aux loisirs**
- **Accueil individualisé de tous les habitants sur le territoire, administration de proximité**

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations

- **Accessibilité aux services – y compris en milieu rural et dans les quartiers « périphériques » Exemple des bureaux des temps (Poitiers, Rennes, Montpellier ...)**
- **« Inclusion sociale » et accès à l'emploi**
- **Prévention des incivilités et réduction de l'insécurité**
- **Équilibre urbain-rural, liens entre populations urbaine et rurale**
- **Accès à des lieux de vie, de culture, de loisirs, pour tous les habitants**
- **Travail sur l'intergénérationnel**
- **Solidarité internationale**

La démarche

- Un diagnostic
- Une stratégie territoriale de Développement Durable
- Un programme d'actions
- Une démarche d'amélioration continue et une évaluation.



La procédure de reconnaissance

- Délibération de lancement de la démarche.
- Constitution d'un comité de pilotage, mise en place d'une assistance à maîtrise d'ouvrage éventuellement.
- Réflexion : du diagnostic à la stratégie et au programme d'actions.
- Délibération de validation du projet d'Agenda 21.
- Présentation du projet à la reconnaissance dans un délai maximum de 3 ans.
- Expertises + avis réglementaire (DDTM).
- Constitution d'un dossier organisé en 4 parties, à déposer sur la plate-forme dédiée .
 - description du territoire;
 - stratégie du projet (cap et moyens, notamment d'évaluation) ;
 - narration du projet (genèse et histoire de la définition du projet);
 - Opérationnalité du projet : son déploiement, sa traduction dans les politiques publiques (Scot, Plan local d' Urbanisme, Plan de déplacement urbain, PCET, Programme Local de l'Habitat...); moyens alloués...

L'accompagnement des démarches d'agenda local

- L'Etat accompagne ces démarches au niveau régional par la voie d'**appel à projet** (AAP) depuis quelques années.
 - Le dispositif d'appel à projets est réorganisé au niveau de la "**grande région**" ALPC; **2016 est une année transitoire**.
 - Le soutien cible les communes ou les intercommunalités.
 - Candidatures sur site Internet Dreal ALPC: <http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr>
 - Date de **clôture de l'AAP: le 31 mars 2016**
 - **Comité de sélection : mai 2016**.
- La DDTM y participe. Le nombre et les montants de subvention sont alloués dans le cadre de l'enveloppe annuelle.

Priorité aux nouvelles démarches.

L'accompagnement des démarches d'agenda local

Les actions éligibles:

- Uniquement en phase d'élaboration d'un agenda 21: ingénierie nécessaire à cette phase (poste dédié en plein temps ou temps partiel).
 - Soutien méthodologique et mise en place de dispositifs d'évaluation
 - Initiatives concourant à la construction, faisabilité et cohérence du programme d'actions, sur les thèmes suivants:
 - Education au développement durable (EDD) explicitement prévue par l'A 21 sur: adaptation au CC; agriculture biologique/ circuits courts/ réduction du gaspillage alimentaire; environnement et santé...
- développement de l'économie verte: économie sobre en ressources et respectueuse de l'environnement...
 - transition énergétique et écologique: réduction des GES et consommation d'énergie, préservation de la biodiversité; promotion d'un urbanisme durable...
- méthodes innovantes et participatives / co-construction avec les acteurs du territoire.
 - **Subvention forfaitaire de 8 000 euros par action**, dans la limite de l'enveloppe allouée et de:
 - 70% d'aide / montant de l'action,
 - et d'un plafond de 25 000 euros / collectivité.

Etat d'avancement des démarches d'Agenda 21 en Charente-Maritime

Chiffres clés (2015)

Engagement: 5

Aytré, Forges, CdA de La Rochelle, CdA Pays Rochefortais.

Reconnu: 3

CdC Oléron (2011 / évaluation en cours)
CdC Plaine d'Aunis (2012),
Jean-d'Angély (2013)

Non Reconnu: 1

CdA La Rochelle (2015)

St-

Charente-Maritime
Les Agendas 21 locaux au 1er janvier 2016
Périmètres d'intercommunalité (EPCI)

